

DEPARTEMENT DE LA
HAUTE-SAVOIE

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT DE
ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : 15 avenue Emile Zola
74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

OBJET :

Séance du 06 février 2026

ADOPTION DU BUDGET
PRIMITIF BUDGET
ANNEXE AOM POUR
L'ANNEE 2026

L'an deux mil vingt-six, le 06 février à 12h00, le
Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni à
Annemasse sous la présidence de Monsieur
Christian DUPESSEY, Président,
Convocation du : 30 janvier 2026

N° CS2026-08

Secrétaire de séance : Vincent SCATTOLIN

Nombre de délégués
titulaires en Exercice : 44

Membres présents :

Nombre de délégués
Présents : 27
Pouvoirs : 1

• Délégués titulaires :

M. Vincent SCATTOLIN - M. Denis LINGLIN - Mme
Aurélie GODARD-CHARILLON - M. Max GIRIAT - M.
Denis MAIRE - Mme Pauline PLAGNAT-
CANTOREGGI - M. Julien BOUCHET – Mme Carole
VINCENT - Mme Marie-Pierre BERTHIER – Mme
Chrystelle BEURRIER - Mme Claire CHUINARD - M.
François DEVILLE - M. Christophe SONGEON - M.
Patrick ANTOINE - M. Yves CHEMINAL– M. Bernard
BOCCARD – M. Gabriel DOUBLET – M. Christian
DUPESSEY - M. Jean-Luc SOULAT - M. Pierre-
Jean CRASTES - M. Eddi ETIENNE - M. Régis PETIT
- Mme Catherine BRUN - Mme Nadine PERINET

• Délégués suppléants :

M. Bernard VUAILLAT suppléant de M. Patrice
DUNAND – M. Christian AEBISCHER suppléant de
Mme Nadine JACQUIER – M. Thierry TUR suppléant
de M. Stéphane VALLI

• Délégués représentés :

M. Florent BENOIT donne pouvoir à Mme Carole
VINCENT

• Délégués excusés :

Mme Christine DUPENLOUP - M. Daniel RAPHOZ -
M. Patrice DUNAND - Mme Annick GROSROYAT -
M. Hubert BERTRAND - Mme Nadine JACQUIER -
M. Florent BENOIT - M. Pierrick DUCIMETIERE - M.
Christophe ARMINJON– M. Claude MANILLIER - M.
Jean-Claude TERRIER - M. Stéphane VALLI - M.

**Philippe MONET – Mme Isabelle HENNIQUAU – M.
Yves MASSAROTTI – M. Cyril DEMOLIS – M. Michel
MERMIN - M. Claude THABUIS – M. Benjamin
VIBERT - M. Sébastien JAVOGUES**

**ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF BUDGET ANNEXE AOM
POUR L'ANNEE 2026**

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) ;

Vu la loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités (LOM) ;

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.5711-1 et suivants, L.5731-1 et suivants, L.5211-36 et suivants ;

Vu la délibération n°CS2024-15 du Comité syndical du Pôle métropolitain du Genevois français en date du 26 avril 2024 approuvant la modification des statuts du Pôle métropolitain ;

Vu les statuts du Pôle métropolitain du Genevois français tels qu'approuvés par arrêté préfectoral n°PREF/DRCL/BCLB-2024-0013 en date du 29 juillet 2024 lui permettant de se doter de la compétence « à la carte » d'autorité organisatrice de la mobilité ;

Vu la délibération n°c_20240527_mob_51 adoptée par le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Genevois en date du 27 mai 2024 approuvant le transfert effectif de la compétence AOM au Pôle métropolitain du Genevois français ;

Vu la délibération n°CC_2024_0078 adoptée par le Conseil communautaire d'Annemasse – Les Voirons -- Agglomération en date du 26 juin 2024 approuvant le transfert de la compétence AOM au Pôle métropolitain du Genevois français ;

Vu la délibération n°2024-46 du Comité syndical du Pôle métropolitain du Genevois français en date du 04 octobre 2024 approuvant le transfert au Pôle métropolitain du Genevois français de la compétence AOM

Vu la délibération n°CS2025-23 du Conseil syndical du 13 juin 2025 portant création du budget annexe Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM)

Vu le rapport d'orientation budgétaire présenté lors du Comité syndical du 18 décembre 2025 et la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire ;

Considérant que le budget annexe AOM primitif 2026 est équilibré en fonctionnement et en investissement, conformément aux règles de la nomenclature M43 ;

Considérant la présentation détaillée de l'annexe Budget AOM primitif 2026.

Monsieur le Président procède à la lecture du Budget annexe AOM primitif 2026 par chapitre avec le détail des imputations modifiées.

Monsieur le Président rappelle que les subventions d'équilibre des membres de l'AOM (Chapitre 74-7475) ont été définies au regard des dépenses et des recettes prévisionnelles de l'AOM, en fonctionnement et en investissement. Ces montants ont été arbitrés lors des différents dialogues de gestion organisée en décembre 2025 avec les deux EPCI.

Répartition des subventions d'équilibre 2026 :



- **Annemasse Agglomération** : 6 590 590,00 €
- **Communauté de Communes du Genevois** : 3 887 780,78 €

Le budget annexe AOM primitif 2026 s'équilibre de la manière suivante :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	32 768 129.52	32 684 536.49
RECETTES	32 768 129.52	32 684 536.49


Le détail des imputations est le suivant pour la section Fonctionnement :


Budget AOM Global 2026

Section Fonctionnement - Budget Primitif

TRBF	RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	30 505 676,11
013	ATTÉNUATIONS DE CHARGES	0,00
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	4 467 066,40
73	IMPÔTS ET TAXES	9 877 945,95
731	FISCALITÉ LOCALE	0,00
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	14 860 667,76
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	1 299 996,00
76	PRODUITS FINANCIERS	0,00
77	RECETTES EXCEPTIONNELLES	0,00
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	0,00
TROF	RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	2 262 453,41
042	OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	2 262 453,41
002	EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ	0,00
TRF	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	32 768 129,52
TDBF	DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	29 193 571,53
011	CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL	25 302 390,56
012	CHARGES DE PERSONNEL	28 560,00
014	ATTÉNUATIONS DE PRODUITS	0,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	2 219 200,97
6586	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ÉLUS LOCAUX	0,00
66	CHARGES FINANCIÈRES	1 130 000,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	513 420,00
68	DOTATION AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	0,00
022	DÉPENSES IMPRÉVUES	0,00
TDOF	DÉPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	3 574 557,99
023	VIREMENT À LA SECTION D'INVESTISSEMENT	80 000,00
042	OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	3 494 557,99
002	DÉFICIT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ	0,00
TDF	TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	32 768 129,52

Le détail des imputations est le suivant pour la section Investissement :

 Budget AOM Global 2026 Section Investissement - Budget Primitif		
TRRI	RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT	29 109 978,50
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	21 855 512,46
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	6 897 982,14
45	OPÉRATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS	356 483,90
TROI	RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	3 574 557,99
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	80 000,00
040	OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	3 494 557,99
041	OPÉRATIONS PATRIMONIALES	0,00
001	EXCÉDENT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ	0,00
RAR	RESTES À RÉALISER	0,00
TRI	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	32 684 536,49
TDRI	DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT	30 422 083,08
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	945 679,33
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 494 167,33
22	IMMOBILISATIONS REÇUES EN AFFECTATION	0,00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	2 602 345,08
200	<i>Opération d'équipement n° 200 (5)</i>	14 226 717,52
317	<i>Opération d'équipement n° 317 (5)</i>	4 520 318,39
318	<i>Opération d'équipement n° 318 (5)</i>	2 000 000,00
916	<i>Opération d'équipement n° 916 (5)</i>	3 161 371,53
10	DOTATIONS FONDS DIVERS ET RÉSERVES	0,00
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	0,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	1 115 000,00
45	OPÉRATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS	356 483,90
TDOI	DÉPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	2 262 453,41
040	OPÉRATIONS DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	2 262 453,41
041	OPÉRATIONS PATRIMONIALES	0,00
001	DÉFICIT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ	0,00
RAR	RESTES À RÉALISER	0,00
TDI	TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	32 684 536,49

Le Comité syndical, après en avoir délibéré

Pour : 27

Abstention : 1 (Monsieur Patrick ANTOINE)

Contre : 0

- **ADOPTE** le budget annexe AOM primitif 2026
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de ce budget supplémentaire.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le 09/02/2026

Publié ou notifié le 09/02/2026

Le Secrétaire de séance
Vincent SCATTOLIN




Le Président,
Christian DUPESSEY




La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux adressé au Président ou d'un recours en excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.